

Information réglementée* – Bruxelles, Paris, 8 décembre 2011 – 18h00

Dexia : complément d'information concernant le communiqué de presse de l'Autorité bancaire européenne du 8 décembre 2011

Dexia prend acte des annonces faites aujourd'hui par l'autorité bancaire européenne (ABE) et la Banque nationale de Belgique concernant l'exercice de constitution d'une réserve de capital proposé par l'ABE et approuvé par le Conseil européen du 26 octobre 2011. L'objectif pour les banques soumises à ce test est de constituer une réserve de capital temporaire et exceptionnelle afin de répondre aux préoccupations des investisseurs sur le risque souverain ainsi que sur d'autres risques de crédit liés à un environnement de marché actuellement difficile.

Cet exercice a porté sur 71 banques européennes. Un déficit de capital de EUR 6,3 milliards a été identifié pour Dexia pour atteindre un seuil de 9 % du ratio de capital Core Tier 1.

Ce montant a été calculé au 30 septembre 2011 sur un périmètre incluant Dexia Banque Belgique, cédée le 20 octobre 2011 pour la somme de EUR 4 milliards. Selon la méthodologie de l'ABE, le déficit en capital par rapport au ratio seuil se monterait à EUR 4,2 milliards à fin septembre sur une base pro forma excluant Dexia Banque Belgique.

Depuis le dernier test mené par l'ABE dont les résultats ont été publiés le 27 octobre 2011, l'estimation du déficit en capital de Dexia sur un périmètre excluant Dexia Banque Belgique a augmenté de EUR 2,4 milliards, ce qui est principalement la conséquence de l'impact d'une dégradation de l'environnement de marché sur les résultats du troisième trimestre 2011. Ceci s'est traduit notamment par de nouvelles dépréciations sur les expositions grecques** du groupe et par une détérioration de la valorisation de ses expositions souveraines.

Depuis l'échéance du 30 septembre 2011, le groupe a annoncé un vaste plan de restructuration incluant les cessions prévues de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, RBC Dexia Investor Services, Dexia Asset Management, Dexia Municipal Agency et DenizBank. Conformément à ce processus de restructuration, le groupe ne développera plus d'activité transfrontalière significative et sa taille sera considérablement réduite. Afin de mener à bien ce plan, le groupe bénéficiera du support d'une garantie des États belge, français et luxembourgeois sur ses nouvelles émissions, soumise à l'approbation de la Commission européenne.

Compte tenu de ces éléments, Dexia n'est pas soumis aux exigences de recapitalisation de cet exercice de constitution d'une réserve de capital et ne fera désormais plus partie de l'échantillon de l'ABE.

* Dexia est une société cotée. Ce communiqué contient de l'information soumise aux prescriptions légales en matière de transparence des entreprises cotées en Bourse.

** Une dépréciation de EUR 1,4 milliard a été enregistrée au 30 septembre 2011 sur les obligations d'État grecques et les expositions assimilées, de même qu'une dépréciation de EUR 903 millions sur les instruments dérivés de couverture.

Pour plus d'informations : www.dexia.com

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles
+32 2 213 50 81
Service Presse – Paris
+33 1 58 58 86 75

Contact investisseurs

Investor Relations – Bruxelles
+32 2 213 57 46/49
Investor Relations – Paris
+33 1 58 58 85 97/82 48